

RENOUVELLEMENT DES CODES BIBLIOINSERM 2017

Conformément aux dispositions des licences contractuelles signées entre les éditeurs et l'Inserm, nous devons déclarer chaque année l'ensemble des ayants droit au portail documentaire BiblioInserm et réinitialiser leurs codes d'accès.

► VOTRE STRUCTURE EST UNE STRUCTURE INSERM *

(équipe, unité, centre de recherche, centre d'investigation clinique, unité de service...)

- **Vous devez réinscrire votre structure** via le formulaire électronique accessible

- ☞ via l'url suivante : <http://biblioinserm.inist.fr/spip.php?article71>
- ☞ à partir de la page d'accueil du portail BiblioInserm : <http://biblioinserm.inist.fr>
 - > Onglet "S'enregistrer" (en rouge, en haut de la page d'accueil)
 - > Dans le menu déroulant, sélectionner de nouveau "S'enregistrer"
 - > Accéder au formulaire à remplir : "Inscription d'une structure Inserm".

N'oubliez pas d'indiquer le nom du correspondant BiblioInserm de votre structure.

Si vous aviez un code en 2016, un courriel vous a été envoyé par l'Inist-CNRS qui gère l'attribution des codes d'accès à BiblioInserm. Les nouveaux codes vous seront adressés personnellement par cette instance dans un délai de quelques jours à réception de votre demande.

- **La campagne de réinscription a démarré le 03 avril 2017.**
- **Les anciens codes seront invalidés le 06 juin 2017.**
- **N'attendez pas la coupure des anciens codes pour enregistrer votre structure.**
Les nouveaux codes sont valides immédiatement et peuvent être diffusés auprès des membres de votre unité dès leur réception.

**Les structures Inserm nouvellement créées en janvier 2017 et qui ont déjà obtenu leur code BiblioInserm 2017 (commençant par 17INS) ne sont pas concernées.*

► VOTRE STRUCTURE EST UNE STRUCTURE MIXTE INSERM / CNRS

Vous devez réinscrire votre structure sur le portail BiblioInserm pour l'obtention d'un code BiblioInserm 2017 en suivant la procédure décrite ci-dessus.

Nota bene :

- *Le code BiblioInserm 2017 de votre structure ne vous permet plus, comme par le passé, d'accéder au nouveau portail documentaire du CNRS, BibCnrs.*
- *À titre individuel, votre affiliation à une structure mixte ou propre du CNRS, vous permet néanmoins d'accéder au portail BibCnrs*
 - ☞ *via le code d'accès à l'ancien portail BiblioVie du CNRS – qui est toujours fonctionnel*
 - ☞ *en effectuant dès à présent une demande spécifique de code d'accès auprès du CNRS, dès lors que vous êtes enregistré dans l'annuaire "CNRS Labintel" avec une adresse électronique valide.*

La procédure s'effectue en deux temps :

1. *une demande d'authentification doit d'abord être déposée auprès du fournisseur d'identités JANUS, à partir de l'application Sésame <https://sesame.cnrs.fr/>,*

2. suivie d'une demande d'identifiant et mot de passe Sésame qui vous permettra d'accéder au portail BibCnrs.

Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser au directeur ou correspondant documentaire de votre unité CNRS, ou vous rendre sur les sites d'assistance suivants :

- <https://sesame.cnrs.fr/humanity/challenge?prevAction=search&prevCtrl=token> et contacter le support.
- assistance@dsi.cnrs.fr (Tél : +33(0)5 62 24 25 31)

► VOUS ÊTES CHERCHEUR INSERM HORS STRUCTURE

- **Vous n'avez jamais eu de code BiblioInserm**
Vous devez vous enregistrer et suivre la même procédure que celle d'une structure Inserm en vous rendant sur la page d'accueil du portail BiblioInserm (voir ci-dessus).
- **Vous détenez déjà un code BiblioInserm**
Vous n'êtes pas concerné(e) par le renouvellement de code. Vos login et mot de passe sont toujours valides.

Portail BiblioInserm

Contact : biblioinserm@inserm.fr

Site Web : <http://biblioinserm.inist.fr>